



Institut d'Accompagnement des Carrières
Diplomatiques et Internationales (IACDI)

Académie de Diplomatie et Relations
Internationales (ADRI)

Certification de Capacités en Diplomatie (CC-D)



Travail personnel de recherche (TPR)

Dans le cadre de l'obtention du certificat de capacités en

DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (CC-DEC)

**Retrait des Etats-Unis d'Amérique de
l'Accord de Paris : Implications sur la
mobilisation des financements climatiques
pour le Burkina Faso**

Présenté par :

Jean Jacques NIKIEMA

Promotion : 2025, Session Normale

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
RESUME ET MOTS-CLES.....	iv
I. INTRODUCTION.....	5
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
III. RETRAIT DES ETATS-UNIS DE L'ACCORP DE PARIS	6
III.1. Mécanisme de retrait d'un traité international.....	6
III.2. Motifs du retrait.....	7
IV. IMPLICATIONS DU RETRAIT POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	10
IV.1. Conséquences du retrait pour les pays en développement.....	10
IV.2. Mesures de mitigation pour le Burkina Faso.....	14
V. CONCLUSION	15
BIBLIOGRAPHIE	XVI
ANNEXES	XVII
Annexe 1	XVII
Annexe 2	XVII
Annexe 3	XVIII
Annexe 4	XVIII

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1: US 2026 Major Discretionary Funding Change XVII

Tableau 2: Mesures éco-fiscales du Burkina Faso XVIII

Tableau 3: Projets de crédit carbone enregistrés au Burkina Faso XVIII

Liste des figures

Figure 1: Evolution de la production du pétrole par certains grands producteurs.....XVII

SIGLES ET ABREVIATIONS

AP	Accord de Paris
BAD	Banque africaine de développement
CCNUCC	Convention-cadre des nations unies sur le changement climatique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des Parties
CSRD	Directive sur les rapports des entreprises sur le développement durable
CVT	Convention de Vienne sur le droit des traités
FAD	Fonds africain de développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FVC	Fonds Vert pour le Climat
MIT	Massachusetts Institute of Technology
MRV	Mesure, rapportage et de vérification
PIB	Produit intérieur brut

RESUME ET MOTS-CLES

L'annonce du retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris sur le climat a suscité des réactions et surtout des interrogations quant à l'impact sur la dynamique internationale. Pour analyser les implications de ce retrait, il a été fait une recherche documentaire puis une analyse qualitative et quantitative des données collectées, dans les domaines du climat et de son financement et des relations internationales. Les résultats révèlent que les raisons du retrait semblent être beaucoup plus économiques et commerciales que la question du réchauffement climatique. Il apparaît que les effets de ce retrait se feront sentir à plusieurs niveaux, particulièrement pour les pays en développement, comme le Burkina Faso. Les principaux effets pourraient être une réduction globale des financements, un ralentissement de la mobilisation vers la transition énergétique, un effet d'entraînement et une faible mobilisation des signataires. Malgré tout, il existe des raisons de rester optimiste, au regard de la volonté affirmée de nombreux acteurs privés et publics, y compris des Etats américains, de poursuivre la lutte contre le réchauffement climatique. Toutefois, face aux incertitudes, les pays en développement, notamment le Burkina Faso, doivent repenser leurs stratégies afin d'attirer les financements nécessaires à leur développement durable. Il s'agira de renforcer le cadre juridique, la gouvernance, la coopération sud-sud et les engagements régionaux, l'innovation financière et les institutions financières nationales.

Mots-clés: Donald Trump, Accord de Paris, Finance climat, relations internationales.

Abstract

The announcement of the United States' withdrawal from the Paris Agreement has sparked reactions and, above all, questions about the impact on international dynamics. To analyze the implications of this withdrawal, a desk study was conducted, followed by a qualitative and quantitative analysis of the data collected in the fields of climate, climate finance, and international relations. The results reveal that the reasons for the withdrawal appear to be much more economic and commercial than the issue of global warming. It appears that the effects of this withdrawal will be felt at several levels, particularly for developing countries such as Burkina Faso. The main effects could be an overall reduction in funding, a slowdown in the mobilization towards energy transition, a knock-on effect, and weak mobilization of signatories. Despite all this, there are reasons to remain optimistic, given the stated willingness of many private and public actors, including US States, to continue the fight against global warming. However, in the face of uncertainty, developing countries, particularly Burkina Faso, must rethink their strategies in order to attract the funding necessary for their sustainable development. This will involve strengthening the legal framework, governance, South-South cooperation and regional commitments, financial innovation, and national financial institutions.

Keywords : Donald Trump, Paris Agreement, Climate Finance, International Relations.

I. INTRODUCTION

L'Accord de Paris (AP), conclu entre 195 pays en 2015, constitue un outil mondial visant à contenir le réchauffement de la planète sous le seuil de 2°C et, idéalement, à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle (art.2). Il repose sur deux piliers : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mobilisation de fonds pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation, de résilience et de lutte contre les pertes liées au climat. A cet égard, les États-Unis, parties de l'AP et historiquement responsables de la majorité des émissions de GES dans l'atmosphère, jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de cet accord.

En 2017, au cours de son premier mandat, le président Donald Trump a décidé de retirer les États-Unis de l'AP. Ce retrait a été sans effet significatif parce que l'Accord exigeait que le retrait prenne effet quatre ans après l'invocation par le pays. L'article 28 de l'AP prévoit en effet qu'un Etat doit attendre trois ans, après son entrée en vigueur – intervenue le 4 novembre 2016 –, pour le dénoncer et que cette dénonciation ne prendra effet qu'un an au minimum après avoir été déposée. Le retrait officiel des États-Unis de l'AP n'est intervenu donc que le 4 novembre 2020, quelques jours avant l'élection présidentielle suivante.

Une fois de plus, le 20 janvier 2025, tout juste après son investiture, le président Trump a signé un décret exécutif, intitulé « *Putting America First in International Environmental Agreements* »¹, qui acte le retrait des États-Unis de l'AP, qualifié de « nouvelle arnaque verte ». Cette décision qui prendra effet en 2026 pourrait marquer un tournant majeur dans la lutte mondiale contre le changement climatique.

Ainsi quelles pourraient-elles être les implications de ce retrait pour les pays en développement, comme le Burkina Faso, qui dépendent fortement des contributions financières des pays développés pour financer leurs efforts d'adaptation et d'atténuation ? Spécifiquement, quelles sont les motivations derrière cette décision de l'actuel président des États-Unis ? Quelles conséquences cette décision pourrait-elle avoir sur les pays en

¹ Pullins Taylor et Knijnenburg Suzanne (2025), US Withdrawal from the Paris Agreement: Impact and Next Steps. <https://www.whitecase.com/insight-alert/us-withdrawal-paris-agreement-impact-and-next-steps>

développement en général et le Burkina Faso en particulier ? Quelles mesures ces pays pourraient adopter pour amoindrir le choc que ce retrait pourrait induire ?

Le présent article se propose d'apporter une réponse à ces questions ci-dessus posées. Les lignes qui suivent abordent dans un premier temps le retrait des Etats-Unis de l'AP, y compris le mécanisme et les motifs du retrait et dans un second temps, les implications du retrait pour les pays en développement (Burkina Faso), à savoir les conséquences et les mesures de mitigation.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour analyser les implications du retrait des Etats-Unis de l'AP sur le climat, nous avons fait une recherche documentaire puis une analyse des données, qualitatives et quantitatives, dans les domaines du climat et de son financement ainsi que des relations internationales.

Nos recherches documentaires se sont concentrées sur trois principaux types de sources : académiques, officielles et médiatiques. Pour chacune d'entre elles, nous avons effectué des recherches itératives avec des mots-clés pertinents (retrait des USA de l'accord de Paris, retrait des USA de l'accord de Paris et financement du climat, US withdrawal from the Paris Agreement, etc), en veillant à vérifier toutes les variantes des expressions utilisées. Toutes ces sources ont permis de trouver des mémoires et documents de synthèse pertinents, des rapports officiels, des communiqués et articles de presse, des déclarations gouvernementales et des pages web. Dans chaque cas, nous avons noté le sujet de l'article, la date de publication et les références de l'auteur en particulier.

III. RETRAIT DES ETATS-UNIS DE L'ACCORP DE PARIS

III.1. Mécanisme de retrait d'un traité international²

Les traités internationaux comportent en principe tous une clause de retrait. Toutefois, même lorsqu'un traité ne prévoit pas expressément un droit de rétractation, il est toujours possible d'y procéder s'il est établi que, conformément à la Convention de Vienne sur le droit des traités (CVT), les Parties avaient l'intention d'accorder un droit de retrait ou, si un tel droit

² Adriana Duarte (2021) : Les Etats-Unis et l'Accord de Paris : du retrait à la réintégration.
https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_77A2271477E4.P001/REF.pdf

peut être déduit implicitement des termes du traité (art. 56). Dans ce cas, la Partie doit notifier par écrit, au moins douze (12) mois à l'avance, son intention de se retirer du traité ainsi que les motifs de son retrait (art. 56 et 64, CVT).

L'AP fait partie des traités internationaux qui contiennent une disposition sur le retrait ; et il n'est pas nécessaire de se fonder sur la CVT pour éventuellement se retirer. En effet, l'article 28 de l'AP permet non seulement le retrait, mais précise également les conditions à respecter par un Etat pour se retirer. Ainsi, selon l'article 28 de l'AP, l'Etat qui souhaite se retirer doit l'annoncer par écrit au Secrétaire Général des Nations Unies au plus tôt trois ans après la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Concrètement, un Etat peut à tout moment faire part de son intention de se retirer de l'Accord à partir du 4 novembre 2019, l'AP étant entré en vigueur le 4 novembre 2016. Toutefois, la déclaration de retrait ne prendra effet qu'un an après sa réception (art. 28, AP). Il convient de signaler que l'AP n'impose pas une justification du retrait, contrairement à la CVT.

Au niveau interne, la Constitution américaine ne contient aucune disposition relative au retrait d'un traité international, comme l'AP. En matière d'affaires étrangères, il est généralement admis que c'est à l'exécutif de notifier le retrait d'un accord international. Cependant, il n'existe aucune orientation quant à l'implication du Congrès ou du Sénat dans le processus de retrait. En rappel, l'AP avait été approuvé par le président Obama, sans passer par le Sénat. Dès lors, conformément au principe du parallélisme des formes, le président Trump est en droit de procéder de la même façon pour retirer les Etats-Unis de l'AP. Son décret a été accompagné de la lettre de notification au Secrétariat des Nations Unies. Et même si ce décret indique que les Etats-Unis considèrent que le retrait prend effet « immédiatement », ils devraient observer la période de préavis d'un an prévu par l'AP.

III.2. Motifs du retrait

Le président Donald Trump a toujours critiqué l'AP, le considérant comme étant une « escroquerie injuste et à sens unique » pour son pays. Les principales raisons avancées pour

le retrait des Etats-Unis, pour la deuxième fois, restent les mêmes que celles qui ont prévalu en 2017 lors de son premier mandat³.

Premièrement, l'AP serait inéquitable, parce ne comportant pas d'engagements significatifs pour les principaux pollueurs de la planète. Le président américain estime que cet accord punit les Etats-Unis en leur imposant des règles économiques contraignantes tout en offrant une marge de manœuvre plus large à d'autres grands pollueurs comme la Chine et l'Inde⁴. Pour lui, la Chine pourra augmenter ses émissions pendant treize (13) ans et construire des centaines de centrales électriques à charbon supplémentaires pendant que les Etats-Unis ne pourront pas. Sur ce point, il semble qu'il y a une confusion entre les engagements de l'AP et ceux de la Contribution déterminée au niveau national (CDN). Hormis l'objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C et de respecter les engagements procéduraux – communiquer et actualiser les CDN, rendre compte des émissions et des progrès – l'AP n'impose aucune obligation contraignante de réduction des émissions. Il accorde plutôt la latitude à toutes les Parties d'élaborer leur CDN et de les mettre en œuvre. Il ne serait donc pas juste de considérer que les Etats-Unis sont « punis » par l'AP dans la mesure où ce sont eux-mêmes qui ont défini, à travers leur CDN, des engagements plus ambitieux que la Chine.

Deuxièmement, la conformité à l'AP imposerait des « charges financières draconiennes » aux Etats-Unis et porterait un coût dur à l'économie américaine et aux emplois. Il estime que la mise en œuvre de la CDN et la contribution aux fonds climatiques, notamment au Fonds Vert pour le Climat (FVC), coûtent énormément à son pays qui plus est déjà trop endetté pour participer à un tel financement. Pourtant, la contribution américaine en 2021 ne représentait que 0,004% de la dette nationale qui s'élevait à plus de 25 000 milliards de dollars US (Adriana Douarte, 2021). Par ailleurs, selon le président actuel, le respect des engagements pris par l'administration précédente entraînerait d'ici à 2040 une baisse de la production de certaines matières premières telles que le papier (-12%), le ciment (-23%), le fer et l'acier (-

³ Confère Discours du Président Donald Trump sur l'AP du 1er juin 2017.

⁴ Emmanuel Diagbouga (2025) : Trump, les Etats-Unis et l'Accord de Paris : une fracture climatique aux impacts mondiaux. <https://envirinfos.net/trump-les-etats-unis-et-laccord-de-paris-une-fracture-climatique-aux-impacts-mondiaux/>

38%), le charbon (-86%) et le gaz naturel (-31%)⁵. Le coût pour l'économie nationale serait d'environ 3 000 milliards de dollars en perte du Produit intérieur brut (PIB)⁶. A ce niveau, le président fustige particulièrement le « *Green New Deal* » de son prédécesseur, qu'il considère être la cause de la baisse de la production nationale des combustibles fossiles. En outre, il soutient que les restrictions énergétiques onéreuses que l'AP impose à son pays pourrait engendrer une perte de 2,7 millions emplois. Mais, en réalité, l'industrie du charbon est en déclin depuis plusieurs années déjà aux Etats-Unis, avant même les réglementations environnementales. A titre illustratif, la production d'électricité au charbon aurait chuté de 16 % en 2019, pendant que la production d'électricité à partir du gaz naturel et des énergies renouvelables (solaire et éolienne) aurait augmenté⁷.

Troisièmement, l'AP serait une atteinte à la souveraineté énergétique des Etats-Unis ; parce qu'il limiterait leur capacité à définir leurs propres politiques énergétiques et climatiques. Pour le président, en donnant la priorité aux énergies renouvelables et en réduisant l'utilisation des combustibles fossiles, comme le préconise la CDN américaine, son pays n'est pas libre de ses choix politiques et cela entraînera des conséquences en termes de fourniture d'énergie. Il précise qu'avec une croissance de 1%, les sources d'énergies renouvelables peuvent répondre à une partie de la demande intérieure alors qu'avec une croissance de 3 ou 4%, les Etats-Unis ont besoin de toutes les formes d'énergie disponibles pour éviter de graves pannes d'électricité⁸. Sur ce point, il est important de noter, comme déjà expliqué ci-haut, que l'AP n'impose pas aux Parties les contenus de leurs CDN, encore moins leur réalisation.

Quatrièmement, le président Trump a exprimé son scepticisme par rapport au changement climatique et remet en cause l'efficacité de l'AP en termes de réduction des émissions mondiales de GES. En s'appuyant sur une étude du Massachusetts Institute of Technology (MIT), il a affirmé dans son discours du 1^{er} juin 2017 que même si l'AP était appliqué dans

⁵ Confère Discours du Président Donald Trump sur l'AP du 1er juin 2017.

⁶ Confère Discours du Président Donald Trump sur l'AP du 1er juin 2017.

⁷ Adriana Duarte (2021) : Les Etats-Unis et l'Accord de Paris : du retrait à la réintégration.
https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_77A2271477E4.P001/REF.pdf

⁸ Confère Discours du Président Donald Trump sur l'AP du 1er juin 2017.

son intégralité, avec une conformité totale de toutes les nations, la réduction de la température ne serait que de 0,2°C d'ici à 2100; et cela est insignifiant par rapport aux coûts économiques encourus. Toutefois, le MIT a précisé que le chiffre de 0,2°C ne reflète que l'impact supplémentaire de l'AP par rapport à l'accord antérieur de Copenhague (2009). Selon l'institut, en comparant l'impact de l'AP à l'absence de politique climatique, la réduction de la température est de 1°C d'ici à 2100; ce qui est une réduction significative du réchauffement mondial (Adriana Duarte, 2021).

IV. IMPLICATIONS DU RETRAIT POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

IV.1. Conséquences du retrait pour les pays en développement

Le retrait des Etats-Unis de l'AP en 2017 a été sans effet significatif parce que l'Accord exigeait que le retrait prenne effet quatre ans après l'invocation par le pays. Cela diffère de la situation actuelle, qui permet le retrait effectif dans le délai d'un an et se poursuivre pendant au moins trois (3) années, en fonction du résultat de l'élection présidentielle américaine en 2028. Cette fois-ci, l'administration dispose assez de temps pour influencer les efforts mondiaux relatifs à l'action climatique ; et les effets pourraient se faire sentir à plusieurs niveaux pour les pays en développement, en particulier le Burkina Faso.

Le premier effet est une contraction des financements climatiques au niveau mondial. Depuis la signature de l'AP en 2015, les pays développés, dont les Etats-Unis, se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars US par an pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atténuer et s'adapter au changement climatique. Lors de la COP29 à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, la promesse a été portée à 300 milliards de dollars. Les Etats-Unis ont toujours été un acteur clé dans le financement climatique international. Sous l'administration précédente, ils avaient par exemple annoncé un versement de 3 milliards de dollars US au FVC et s'étaient engagés à augmenter les financements publics américains pour le climat à 11,4 milliards de dollars par an⁹.

⁹ Moctar FICOU (2025) : Quel avenir pour l'Afrique après le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris ? Adaptation et stratégies pour sécuriser le financement climatique.
<https://www.vivafrik.com/2025/01/24/climat-quel-avenir-pour-lafrique-apres-le-retrait-des-etats-unis-de-laccord-de-paris-adaptation-et-strategies-pour-securiser-le-financement-climatique-a73627.html>

Cependant, le retrait des Etats-Unis de l'AP se traduira concrètement par l'arrêt de la participation américaine au financement des institutions internationales de lutte contre le changement climatique ; ce qui compromettrait l'aide apportée aux pays en développement. Le décret « *Putting America First in International Environmental Agreements* » déclare que les Etats-Unis cessent immédiatement leur engagement financier au titre de la Convention-cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). Le président Trump a également annulé le « *International Climate Finance Plan* », qui avait été établi pour canaliser les institutions multilatérales et bilatérales afin d'aider les pays en développement dans leur action climatique. A titre illustratif, la proposition de budget de l'administration américaine pour l'année fiscale 2026¹⁰ prévoit une réduction de 1,716 milliards de dollars US pour les contributions volontaires aux institutions internationales et une annulation de la contribution au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et au fonds d'investissement climat pour un montant de 275 millions de dollars. La même proposition de budget comprend une réduction significative des contributions des Etats-Unis au Fonds africain de développement (FAD) et à la Banque africaine de développement (BAD), à hauteur de 555 millions de dollars (Conf. Annexe 1).

Le deuxième impact pourrait être un ralentissement de la mobilisation vers la transition énergétique des pays en développement. L'Afrique subsaharienne est l'une des régions du monde les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Pour renforcer sa résilience, des financements massifs sont nécessaires pour développer des infrastructures énergétiques bas carbone et améliorer l'accès à l'énergie durable pour les populations. L'absence de leadership des Etats-Unis pourrait affaiblir les dynamiques internationales autour du financement climatique, entraînant une réduction des investissements dans les énergies renouvelables, alors même que ces pays possèdent un potentiel exceptionnel dans des domaines comme le solaire et l'éolien. Cette situation pourrait également ralentir les projets d'adaptation, notamment dans les secteurs agricoles et de la gestion de l'eau, et augmenter les risques de surendettement pour les Etats qui devront se tourner vers d'autres sources de

¹⁰ US Office of Management and Budget (2025): Major Discretionary Funding Changes.
<https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/05/Fiscal-Year-2026-Discretionary-Budget-Request.pdf>

financement, souvent plus coûteuses. A titre illustratif, la proposition du budget pour 2026, prévoit l'annulation du « *Green New Deal* » et du « *Carbon Dioxide Transportation Infrastructure Finance and Innovation Act* » pour un montant total de 15,247 milliards de dollars US. En outre, le programme « Energy Efficiency and Renewable Energy » d'un budget de 2,572 milliards de dollars sera annulé pour l'exercice 2026¹¹.

La troisième conséquence pourrait être celle d'un effet domino. La décision de l'administration Trump a recueilli un soutien inquiétant d'autres pays. Déjà, l'Argentine a déclaré qu'elle envisagerait de quitter l'AP et a même retiré ses négociateurs de la COP29. D'autres pays tels que le Venezuela, la Russie voire certains pays européens comme la Hongrie, pourraient aussi se retirer de l'Accord ; ce qui est susceptible de créer d'autres effets inattendus et affaiblir la plateforme multilatérale sur le climat.

Le quatrième impact pourrait être une faible mobilisation des signataires. L'année 2025, conformément au mécanisme de révision prévu par l'AP, prévoit que les signataires se fixent de nouveaux objectifs à la hausse. Le désengagement des Etats-Unis risque de les pousser à se contenter du strict minimum, dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, les gouvernements ayant généralement tendance à s'aligner sur les engagements de leurs partenaires. Pour le climatologue François Gemenne, le retrait américain pourrait déboucher sur une forme d'attentisme¹². En effet, les pays participant aux négociations de la COP29 n'ont pas réitéré leur engagement, pris il y a un an, d'abandonner le plus rapidement possible les énergies fossiles. Il en est ressorti que le retour de Donald Trump avait revigoré les partisans du pétrole, du gaz et du charbon, tels que l'Arabie Saoudite, la Russie et la Chine (conf. Annexe 2), affaibli la confiance dans les promesses des Etats-Unis, et rendu plus difficile pour les nations vulnérables au changement climatique d'obtenir un meilleur accord.

¹¹ US Office of Management and Budget (2025): Major Discretionary Funding Changes. <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/05/Fiscal-Year-2026-Discretionary-Budget-Request.pdf>

¹² Romain David (2025) : Quelles sont les conséquences de la sortie des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat ? <https://www.publicsenat.fr/actualites/environnement/donald-trump-president-queelles-sont-les-consequences-de-la-sortie-des-etats-unis-de-laccord-de-paris-sur-le-climat-0>

Par ailleurs, malgré la sortie de l'accord de Paris des Etats-Unis, des coalitions d'Etats, de villes et d'entreprises américaines ont réagi à cette décision en affirmant qu'elles s'efforceraient d'atteindre les objectifs climatiques abandonnés par leur pays. Par exemple, l'Alliance pour le climat des Etats-Unis, une coalition de gouverneurs de 24 Etats représentant près de 60% de l'économie américaine, s'est engagée à atteindre le dernier objectif climatique de Biden, à savoir réduire les émissions de 66% d'ici à 2035¹³. A l'échelle mondiale, cette annonce n'a pas encore déclenché une vague de désengagement d'autres pays. De plus, en avril 2025, les « Spring Meetings » de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont rassemblé les principaux acteurs financiers pour orienter le financement du climat. Les discussions ont mis l'accent sur la valeur des plateformes nationales dans la fourniture d'un soutien rapide aux pays qui mobilisent des ressources pour la mise en œuvre de la CDN 3.0 et sur l'importance de l'investissement dans les compétences et les emplois verts pour permettre la transition climatique (NDC Partnership, 2025).

En Europe, même si la Directive sur les rapports des entreprises sur le développement durable (CSRD)¹⁴ est menacée, de nombreux acteurs publics et privés, y compris des multinationales, se mobilisent pour la défendre.

Aussi, Laurence Tubiana, l'une des négociatrices de l'AP, est plus nuancée sur le risque de l'effet domino. Selon elle, lors du retrait des Etats-Unis de l'AP en 2017, de nombreux pays avaient redoublé leur engagement. Elle rassure donc que les arguments en faveur du maintien dans l'AP sont aujourd'hui encore plus forts et que les estimations de l'Agence internationale de l'énergie montrent un triplement du marché mondial des technologies propres, dépassant

¹³ Sara Schonhardt, Zack Colman and Karl Mathiesen (2025): Accord de Paris : ce que le retrait de Trump implique réellement. <https://www.politico.eu/article/accord-de-paris-ce-que-le-retrait-de-trump-implique-reellement/>

¹⁴ La CSRD impose à plus de 50 000 entreprises de publier des informations détaillées et transparentes sur la manière dont les questions de développement durable affectent leur propre activité et les impacts qu'elles ont sur les personnes et l'environnement.

2 000 milliards de dollars US d'ici à 2035¹⁵. Autant de raisons poussent à rester positif et à garder le cap dans la mobilisation pour l'action climatique.

IV.2. Mesures de mitigation pour le Burkina Faso

Le retrait des Etats-Unis crée des défis majeurs pour les pays en développement qui dépendent beaucoup de l'aide extérieure pour financer ses actions de lutte contre les changements climatiques. Face à cette nouvelle dynamique, le Burkina Faso, comme les autres Etats africains, devra repenser son approche pour sécuriser les financements nécessaires à ses besoins climatiques. Plusieurs stratégies peuvent être envisagées.

- Renforcer les cadres juridiques et réglementaires : cela vise à mieux encadrer les interventions en matière de climat ; ce qui permet d'améliorer le financement et les résultats à travers la promotion des investissements durables.
- Améliorer la gouvernance : le Burkina Faso doit travailler à renforcer sa gouvernance pour assurer la transparence, la responsabilité et la participation de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique. Il doit aussi renforcer la coordination et la supervision de l'action climatique à travers l'application des dispositions obligatoires du système de Mesure, rapportage et de vérification (MRV). Cela est crucial pour attirer les investissements étrangers.
- Privilégier la mobilisation des financements domestiques : à cet effet, le pays devrait renforcer les instruments fiscaux et les écotaxes (conf. Annexe 3) pour atteindre les objectifs climatiques. Il devrait développer une stratégie de financement climatique qui intègre un régime fiscal environnemental et lier les réformes fiscales environnementales à l'investissement public. Il devrait être envisagé la mise en œuvre d'une tarification explicite du carbone. Par ailleurs, le Burkina Faso pourrait encourager les investissements du secteur privé dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets en mettant en place une stratégie d'engagement du secteur privé.

¹⁵ Romain David (2025) : Quelles sont les conséquences de la sortie des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat ? <https://www.publicsenat.fr/actualites/environnement/donald-trump-president-queelles-sont-les-consequences-de-la-sortie-des-etats-unis-de-laccord-de-paris-sur-le-climat-0>

- Privilégier les mécanismes de financement innovants tels que les obligations vertes et catastrophes, les partenariats publics-privés, la taxe sur les transactions financières, les assurances liées aux catastrophes naturelles et les marchés du carbone. Avec l'expérience que le Burkina a déjà dans le domaine du marché carbone, les conditions devraient être rapidement créées pour en tirer pleinement profit (conf. Annexe 4).
- Renforcer les institutions financières nationales : le pays devrait renforcer ses institutions financières nationales et se doter d'autres entités accréditées nationales pour faciliter l'accès aux financements climatiques extérieurs.
- Intensifier la coopération Sud-Sud : le Burkina Faso pourrait intensifier sa coopération avec d'autres pays en développement pour la mise en place de mécanismes de financement alternatifs et le partage de technologies propres. Il pourrait par exemple chercher à renforcer ses relations avec des acteurs comme la Chine, l'Inde et les pays du Golfe, qui augmentent leurs investissements en Afrique et montrent un intérêt croissant pour les projets de développement durable sur le continent.
- Renforcer les engagements régionaux et internationaux : le Burkina Faso devrait renforcer son engagement dans le groupe Afrique qui peut jouer un rôle plus actif dans les négociations internationales, comme les COP, pour sensibiliser les pays développés sur leurs responsabilités en matière de financement climatique.

V. CONCLUSION

Plusieurs raisons ont motivé la sortie des Etats-Unis de l'AP. Elles se résument sur l'inéquité de l'Accord, des charges financières importantes pour le budget, le poids sur l'économie et les emplois américains, l'atteinte à la souveraineté énergétique ainsi que le scepticisme climatique du président Donald Trump. Tout bien considéré, il apparaît que ce sont les intérêts économiques et commerciaux des Etats-Unis qui ont beaucoup plus motivé la décision du retrait de l'AP que la question du réchauffement climatique.

Contrairement à 2017, cette fois-ci, le retrait américain pourrait avoir des conséquences plus profondes, puisqu'il prendra effet plus rapidement, et intervient à un moment où le nouveau président a plus d'alliés d'extrême droite aux Etats-Unis et à l'étranger. Cette décision de

l'administration Trump remet principalement en question la mobilisation du financement de l'action climatique au niveau mondial. Elle accentue notamment les difficultés liées au financement des efforts de réduction des émissions et d'adaptation pour les pays en développement, qui doit se traduire, au-delà de la promesse des pays développés lors de la COP29 (\$300 milliards), par une réorientation de la finance vers une économie bas carbone.

Bien qu'il existe des raisons d'être positif quant au maintien du niveau de mobilisation au niveau mondial, les pays en développement, plus particulièrement le Burkina Faso, doivent repenser leurs stratégies pour sécuriser les financements nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de développement durable. Le cadre juridique et réglementaire, la gouvernance, la coopération sud-sud et les engagements régionaux, l'innovation financière et les institutions financières nationales sont des leviers qui pourraient permettre au Burkina Faso de continuer à avancer, malgré les turbulences politiques mondiales.

BIBLIOGRAPHIE

- Adriana Duarte (2021). Les Etats-Unis et l'Accord de Paris : du retrait à la réintégration. https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_77A2271477E4.P001/REF.pdf.
- Rebecca Y. Wu (2021). Impacts of United States Withdrawal from the Paris Climate Agreement. https://nature.berkeley.edu/classes/es196/projects/2021final/WuR_2021.pdf.
- Ministère de l'Economie et des Finances (2025). Rapport d'Evaluation institutionnelle du changement climatique (EICC) du Burkina Faso.
- Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (2020). Rapport de l'étude sur la fiscalité environnementale du Burkina Faso - Phase II :
- US Office of Management and Budget (2025). Major Discretionary Funding Changes. <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/05/Fiscal-Year-2026-Discretionary-Budget-Request.pdf>
- Pullins Taylor et Knijnenburg Suzanne (2025). US Withdrawal from the Paris Agreement: Impact and Next Steps. <https://www.whitecase.com/insight-alert/us-withdrawal-paris-agreement-impact-and-next-steps>.
- Rose Garden (2017). Statement by President Trump on the Paris Climate Accord. <https://trumpwhitehouse.archives.gov/briefings-statements/statement-president-trump-paris-climate-accord/>.
- Emmanuel Diagbouga (2025). Trump, les Etats-Unis et l'Accord de Paris : une fracture climatique aux impacts mondiaux. <https://envirinfos.net/trump-les-etats-unis-et-laccord-de-paris-une-fracture-climatique-aux-impacts-mondiaux/>
- Moctar FICOU (2025). Quel avenir pour l'Afrique après le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris ? Adaptation et stratégies pour sécuriser le financement climatique. <https://www.vivafrik.com/2025/01/24/climat-quel-avenir-pour-lafrique-apres-le-retrait-des-etats-unis-de-laccord-de-paris-adaptation-et-strategies-pour-securiser-le-financement-climatique-a73627.html>
- Romain David (2025). Quelles sont les conséquences de la sortie des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat ? <https://www.publicsenat.fr/actualites/environnement/donald-trump-president-quelles-sont-les-consequences-de-la-sortie-des-etats-unis-de-laccord-de-paris-sur-le-climat-0>
- Sara Schonhardt, Zack Colman and Karl Mathiesen (2025). Accord de Paris : ce que le retrait de Trump implique réellement. <https://www.politico.eu/article/accord-de-paris-ce-que-le-retrait-de-trump-implique-reellement/>
- Ashoka Mukpo (2025). Across the world, conservation projects reel after abrupt US funding cuts. <https://news.mongabay.com/2025/02/across-the-world-conservation-projects-reel-after-abrupt-us-funding-cuts/>.
- Solomon Ekanem (2025). Trump's plan to halt payments to the African Development Fund - What it means for Africa. <https://africa.businessinsider.com/local/markets/trumps-plan-to-halt-payments-to-the-african-development-fund-what-it-means-for-africa/ewjemr9?op=1>.
- Dhesigen Naidoo (2025). Le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris sur le climat pénalise l'Afrique. <https://issafrica.org/fr/iss-today/le-retrait-des-etats-unis-de-l-accord-de-paris-sur-le-climat-penaliserait-l-afrique#:~:text=Cela%20a%20de%20graves%20cons%C3%A9quences,Afrique%2C%20en%20son%20un%20exemple>.
- Martina IginiaAmericas (2025). Trump Withdraws US From Paris Climate Agreement For Second Time. <https://earth.org/trump-withdraws-us-from-paris-climate-agreement-for-second-time-halts-leasing-and-permitting-for-wind-energy-projects-on-inauguration-day/>.
- SWEEP (2025). Les USA quittent l'Accord de Paris : les raisons de rester positif. <https://www.sweep.net/fr/insights/les-usa-quittent-laccord-de-paris-les-raisons-de-rester-positif>.

ANNEXES

Annexe 1

Tableau 1: US 2026 Major Discretionary Funding Change

Program Name	\$ Change from 2025 Enacted (in millions)
Assessed and Voluntary Contributions to International Organizations	-1,716
Contribution to the Global Environmental Facility and Climate Investment Funds	-275
Contributions to Multilateral Development Banks (African Development Bank, African Development Fund)	-555
IIJA Cancellation (cancellation of Green New Scam funds committed to build unreliable renewable energy and the Carbon Dioxide Transportation Infrastructure Finance and Innovation Act	-15,247
Energy Efficiency and Renewable Energy (EERE)	-2,572

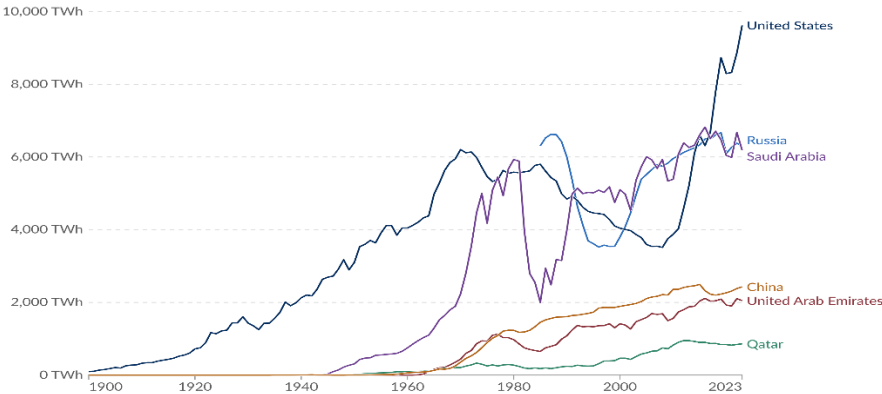
Source : US Office of Management and Budget (2025)

Annexe 2

Figure 1: Evolution de la production du pétrole par certains grands producteurs

Oil production

Measured in terawatt-hours.



Data source: Energy Institute - Statistical Review of World Energy (2024); The Shift Data Portal (2019)
OurWorldinData.org/fossil-fuels | CC BY

Annexe 3

Tableau 2: Mesures éco-fiscales du Burkina Faso

Catégories de mesures éco-fiscales	Nombre de mesures	Recettes	
		M FCFA	%
Énergie (y compris les carburants pour les transports)	5	153936,5	44,7%
Transport (à l'exclusion des carburants)	8	23289	6,8%
Ressources naturelles	35	166 949	48,3%
- Les mines	8	164699	47,9%
- L'eau	3	813	0,2%
- Perceuse	8	810	0,2%
- Chase et pêche	16	64	0,0%
Pollution et déchets	2	563	0,2%
TOTAL	50	344174,5	100%
Ratio taxe environnementale/PIB			4,4%
Rapport entre les taxes environnementales et les recettes propres			20,3%

Source: Rapport de l'étude sur la fiscalité environnementale du Burkina Faso - Phase II, 2020

Annexe 4

Tableau 3: Projets de crédit carbone enregistrés au Burkina Faso

Titre du projet	Secteur	Type de contrat	Volume enregistré en t CO eq2	CER ou VER en tCO eq2	Nombre d'années
<i>Programme de (PNB)national biodigesteurs</i>	L'énergie	Conformité	315 854	136 419	14
<i>Projet de l'ONG Tiipaalgla pour des fourneaux améliorés</i>	AFAT		689 886	ND	ND
<i>Projet photovoltaïque ESSAKANE SOLAR SAS</i>	L'énergie	Mixte	139 329	48 883	7
<i>Projet d'énergie solaire de Zagtouli</i>	L'énergie	Conformité	277 210	80 000	ND
Projet de centrale solaire photovoltaïque de Zina	L'énergie	Conformité	132 363	00	10
Solaire Kodené	L'énergie	Conformité	139 329	00	7
Projet d'énergie solaire Nagréongo	L'énergie	Mixte	189 000	00	5

Source : Rapport d'Evaluation institutionnelle du changement climatique (EICC) du Burkina Faso, 2025